**Collège Rosa Parks**

10 Route de la Blairie **44190 CLISSON**

**Téléphone**

02 40 13 48 30

Clisson, Le 10 octobre 2024

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES – TRANSPORT – SERVICES D’HEBERGEMENT- ACTIVITES ASSOCIEES**

**Lot n°1 - SEJOUR LINGUISTIQUE A CARDIFF ET PAYS DE GALLES**

**(du 1er au 07/03/2025)**

# Date de publication : 10 octobre 2024

**Date limite de remise des offres : 25 octobre 2024, midi**

ATTENTION :

Le présent règlement de consultation devra être paraphé, daté et signé et remis en même temps que l’offre.

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur : Collège Rosa Parks

10 route de la Blairie

44190 CLISSON

Représenté par Virginie COLOMBIER, Principale

## Article 2 – Nature du marché :

Marché de services à procédure adaptée en application de l’article R2123-1 du Code de la commande publique.

## Article 3 – Objet du marché :

Le marché a pour objet la réalisation des prestations de transport, d’hébergement et d’activités sur place lors d’un séjour culturel en Grande Bretagne (Cardiff et Barry). Nombre prévisionnel d’élèves : 52 élèves et 4 accompagnateurs.

**Transport :**

* départ du collège 1er mars 2025 à 16h vers port d’embarquement, traversée maritime de nuit pour une arrivée à Portsmouth ou Plymouth au matin. Transport sur place avec autocar de tourisme, avec ceintures de sécurité et sanitaires utilisables.
* Retour en ferry depuis le port de Portsmouth ou Plymouth avec embarquement et traversée durant la nuit du 6 au 7 mars 2025. Retour au collège attendu vers 13h.
* Car à disposition sur place avec forfait kilométrique, prix comprenant les frais de repas et de logement du conducteur.

**Hébergement souhaité** : en famille (3 à 4 élèves maximum par famille). Familles sérieuses accompagnant obligatoirement les élèves au lieu de rassemblement matin et soir.

**Restauration :**

* pensions complètes en famille du dîner du 02/03/2025 au déjeuner du 06/06/2025 (déjeuners sous forme de paniers repas.
* Le petit déjeuner du 02/03/2025 sera pris à bord du ferry + déjeuner pique-nique
* Le dîner du 06/03/2025 et le petit-déjeuner du 07/03/2025 seront pris à bord du ferry

**Visites et activités :**

* Visite du Big Pit Museum avec descente dans la mine
* Visite libre de St Fagan's National History Museum
* Visite guidée du Château de Cardiff
* Visite guidée du Swalec stadium + initiation au cricket (45 mn)
* Visite libre du National Museum of Wales
* Visite du Principality Stadium

Les enseignants se verront remettre l’ensemble des documents nécessaires au séjour ainsi que les billets d’entrée aux visites. Aucune carte prépayée ou remise d’argent liquide par le voyagiste n’est autorisée par la législation. Cette liste n’est pas exhaustive, d’autres visites et activités peuvent être proposées en complément.

La qualité des prestations et notamment le transport et l’hébergement est souhaitée, et ce au meilleur prix. La sélection du candidat se fera à 50 % sur le prix, à 40 % sur la qualité des prestations et à 10 % sur les conditions d’annulation.

Les propositions concernant les modalités d’organisation du voyage sont les bienvenues.

## Article 4 – Assurance :

Les candidats doivent justifier d’une assurance tous risques, contractée auprès d’une compagnie agréée, les garantissant contre tous les dommages aux personnes et aux biens liés à l’exécution de la prestation, notamment les conditions de prise en charge et les modalités de mise en œuvre. Cette assurance devra couvrir à minima l’annulation du séjour par décision des autorités gouvernementales pour garantir la sécurité des participants.

Une offre assurance annulation sera proposée par le candidat. Le détail de cette prestation devra apparaître clairement dans l’offre tarifaire pour pouvoir être dénoncée le cas échéant. Elle devra indiquer clairement les informations suivantes :

* coût de l’assurance collective annulation
* euros/élève,
* conditions d’annulation très détaillées, de la part du candidat.

## Article 5 – Contenu, prestation et date limite d’envoi des offres :

Présentation des offres : l’ensemble des prestations proposées devra répondre aux dispositions légales en vigueur, notamment au regard du Code du tourisme,

* Contenu des offres : les offres devront prendre la forme d’un devis détaillé, en langue française, présentant un descriptif précis des différentes prestations (transport, hébergement, activités),

L’offre doit également faire apparaître le prix de base par élève, la part des accompagnateurs et le budget global du voyage. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

La réservation et les frais d’entrées des visites sont à prévoir au marché, ainsi que les titres de transport en commun si ces derniers s’avèrent nécessaires.

Le soumissionnaire devra impérativement indiquer les conditions de maintien de l’offre (durée) ainsi que les évènements pouvant entraîner une variation de l’offre.

En cas d’augmentation du prix du voyage de plus de 3 %, le pouvoir adjudicateur se réserve d’annuler la procédure en cours, sans indemnité pour le prestataire retenu.

Si la proposition tarifaire est supérieure au prix envisagé par le collège, celui-ci se réserve le droit de renoncer au projet.

Langues pouvant être utilisées dans l’offre ou la candidature autre que la langue française : aucune

Unité monétaire utilisée : l’euro

Date limite d’envoi des offres : les offres devront être transmises au plus tard le 24 octobre 2024, à midi Le dépôt des offres se fait sur le site AJI aux formats suivants : zip, pdf, docx et xls afin de pouvoir décompresser et lire les documents envoyés.

## Article 6 – Attribution du marché et critères utilisés pour la sélection des offres :

Les critères relatifs à la candidature sont les suivants :

Les candidatures non recevables pour insuffisance de garanties techniques et/ou financières ne sont pas admises. L’attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées sera immédiatement écartée.

Prix : 50 %

Qualité de la prestation : 40 % comprenant :

* L’organisation logistique : proximité du point de rendez-vous par rapport à l’hébergement des familles, diversité des activités, qualité de l’hébergement, matériel mis à disposition,
* Prise en charge de l’intégralité des prestations.

 Conditions d’annulation détaillées: 10 %

## Article 7 – Présentation des offres

Le présent document vaut dossier de consultation. Il sera retourné, paraphé et signé avec les propositions du candidat. Les offres seront présentées sous la forme d’un acte d’engagement établi en un seul original, accompagné de la description des services associés.

Dossier en langue française qui devra contenir le tableau ci-après renseigné et joint à l’acte d’engagement (tableau des prix et des prestations) sous peine de voir l’offre rejetée.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Transport** | **Prestations culturelles** | **Conditions d’hébergement à préciser** | **Divers dont assurance annulation** |
| Hébergement, repas et toute dépense du chauffeur compris : oui/non | Réservation des sites et musées |  | L’assurance doit couvrir tous les dommages liés aux personnes et bagages,L’annulation, l’assurancerapatriement, les dommagesimmatériels |
|  | Coût des sites etmusées |  | Responsable localsur place : oui/non |
|  | Dossier de voyagedétaillé |  | Permanence 24h/247j/7 : oui/non |
|  | Autres |  | Assurance groupe pour épidémie/terrorisme ou autre évènement de ce type (à préciser) : oui/nonAssurance annulationsuite décision rectorale : oui/non |

## Article 8 – Notification et conclusion du marché

L’avis d’attribution du marché sera effectué sur le site <https://association.aji-france.com/>.

Le présent marché sera ensuite conclu par la signature d’un acte d’engagement entre l’établissement et le prestataire.

La convention ne pourra être signée que si elle prévoit expressément une clause d’assurance (incluse dans le prix et détaillée) permettant à l’établissement de se désister, sans frais, au cas où une interdiction de sortie ou de voyage émanerait de toute autorité de l’Education Nationale, notamment en cas de pandémie ou de risques terroristes.

## Article 9 – Modalités de paiement

Le règlement sera effectué par mandat administratif après dépôt de la facture sur Chorus Pro. Des acomptes peuvent être versés dans la limite de 70 % du montant total de la prestation. Le solde sera versé lors de la remise des documents de voyage sur présentation d’une facture de solde.

## Article 10 – Les litiges :

Tout différend survenant à l’occasion du marché devra être porté à la connaissance du maître d’ouvrage préalablement à la mise en œuvre de la procédure contentieuse. Dans cette hypothèse, les dispositions du C.C.A.G. (Cahier des Clauses Administratives Générales fournitures courantes et services issu de l'arrêté du 30 mars 2021). Le maître d’ouvrage pourra faire appel, pour avis, à la direction départementale de la protection des Populations de Loire-Atlantique.

Dans le cas où un différend en cours d’exécution n’a pu trouver de solution amiable, le marché sera dénoncé par l’une ou les partie(s) au moyen d’une lettre recommandée avec accusé de réception. Si le titulaire du marché est à l’origine de la dénonciation, il devra le notifier au collège.

## Article 11 – Documents régissant la consultation :

* + Article R2123-1 du Code de la commande publique,
	+ Le présent règlement de consultation signé par le candidat en un seul original, qui sera conservé par le collège et fera seul foi.
	+ L’offre du candidat (selon modèle joint) comportant le prix proposé, la méthodologie et valant acte d’engagement établi en un seul original, portant le cachet de l’entreprise et dûment signé et paraphé. L’original sera conservé par le collège et fera seul fois.

## Article 12 – Documents régissant la consultation :

Les conditions générales de vente figurant, le cas échéant sur les factures du vendeur, ne sont pas applicables au présent marché.

**ACTE D’ENGAGEMENT**

## A – Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché :

**COLLEGE ROSA PARKS**

**10 route de la Blairie**

**44190 CLISSON**

**Téléphone : 02.40.13.48.30**

|  |  |
| --- | --- |
| Objet du marché | Voyage scolaire à Cardiff et Barry |
| Nom, prénom, qualité du signataire du marché | COLOMBIER Virginie, Principale du collège |
| Désignation, téléphone, mail du gestionnaire | Madame la gestionnaire Tél : 02.40.13.48.30gestionnaire.0442781j@ac-nantes.fr |

Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l’article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## B – Engagement du candidat

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité du signataire** |  |
| **Adresse professionnelle** |  |
| **Téléphone** |  |
|  |  |
| **Agissant au nom et pour le compte de :** |  |
| Dont le siège social est à |  |
| Immatriculée à l’INSEE sous le numéro |  |
| N° SIRET |  |
| Code APE |  |
| N° inscription RCS |  |
| Téléphone |  |
| Télécopie |  |
| Adresse courrier électronique |  |
| **Coordonnées bancaires (joindre obligatoirement un RIB)** |

**B-1 : Nom, prénom et qualité du signataire :**

* + - agissant pour mon propre compte
		- agissant pour le compte de la société (indiquer le nom, l’adresse) :

Je m’engage ou j’engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à fournir les prestations demandées en tous points conformes à l’offre validée, et à exécuter les prestations demandées aux conditions et prix ci- dessous :

## Joindre un descriptif détaillé

**Responsable légal de l’entreprise : NOM :**

**Prénom : Signature**

**Fait à : Le :**

**Cachet de l’entreprise**

**Signature du candidat**

 **DECLARATION DU CANDIDAT**

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou à ceux de la société qu’il représente, qu’il ne tombe pas sous le coup de l’interdiction découlant de

Le candidat atteste sur l’honneur :

* Ne pas avoir fait l’objet, depuis moins de cinq ans, d’une condamnation définitive pour l’une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le 2ème alinéa de l’article 421-5, de l’article 433-1, le 2ème alinéa de l’article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premiers et deuxième alinéas de l’article 441-8, l’article 441-9 et l’article 450-1.
* Ne pas avoir l’objet, depuis moins de cinq ans d’une condamnation définitive pour l’infraction prévue par l’article 1741 du code général des impôts.
* [p1]Ne pas avoir l’objet, depuis moins de cinq ans, d’une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 ET L.125-3 du code du travail.
* Ne pas être état de liquidation judicaire au sens de l’article L.620-1 du code de commerce.
* Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l’article L.625-2 du code de commerce ou d’une procédure équivalente régie par un droit étranger.
* Ne pas être admis en redressement judiciaire, au sens de l’article L.620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d’une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible de l’exécution du marché.
* Avoir, au 31 décembre de l’année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens l’article 43 du code de la commande publique ou s’être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d’avoir constitué spontanément avant cette date, des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l’organisme chargé du recouvrement.
* Etre en règle, au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

A………………………………………, le ……………………………………………………………….

Signature